



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Septembre 2021



La période estivale a pris fin et chacun a pu prendre le temps du repos nécessaire avant de reprendre ses différentes activités dans de bonnes conditions. Cette rentrée est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours mais aussi de se projeter sur les prochains mois.

Je ne m'attarderai pas sur les différentes incivilités et dégradations que nous subissons depuis le début de l'année. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet et il me semble plus intéressant d'évoquer les sujets constructifs et les projets communaux.

La rentrée va voir se concrétiser un certain nombre de réalisations : rénovation des toitures de la mairie et des logements communaux (enlèvement des anciennes ardoises par les élus et prise en charge des travaux à hauteur de 80 % par le Département), rénovation du réseau d'eaux pluviales en bas du bourg avec cheminement piétons sécurisé et construction d'une passerelle piétonne à Kerphilippe par le chantier d'insertion de Leff Armor financé entre les communes de Châtelaudren-Plouagat et St Jean. Le démarrage des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Guignan est effectif depuis le 13 septembre. Les travaux sont confiés à l'entreprise Eurovia pour près de 200 000 € HT et vont permettre la rénovation du réseau d'eaux pluviales, la réalisation d'un cheminement piétons sécurisé et la réfection des enrobés en chaussée. Les travaux vont se poursuivre pendant 2 mois, la circulation automobile sera interdite sauf aux riverains et le petit marché du mardi soir sera maintenu près de l'abri bus.

Pendant l'été nous avons également retenu un prestataire pour la construction d'une aire de jeux en bois, dans la continuité du boulo-drome, avec différents éléments permettant l'accès à toutes les tranches d'âge. Le constructeur a été retenu après consultation et différentes visites d'équipements similaires dans les communes voisines. Le coût de l'investissement de 49 000 € HT est financé à 80 % par le Département. Restera également à la charge de la commune le terrassement et les copeaux pour réaliser un sol souple homologué. L'infrastructure sera livrée fin novembre et il nous restera la rénovation des allées de boules à programmer en 2022.

Nous avançons également sur le projet de lotissement de Coz Pors en bas du bourg. Cette extension d'urbanisation prévoit 16 lots. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal étant désormais exécutoire, nous allons pouvoir déposer la demande de permis d'aménager pour pouvoir démarrer les travaux de viabilisation d'ici un an. Enfin, les travaux de fibre optique se déroulent selon le planning établi et les abonnements pourraient être commercialisés par les opérateurs de téléphonie en début d'année 2022. Les projets ne manquent pas et tout l'intérêt est de les voir se concrétiser.

Je profite de cet édit pour saluer le départ de Willy, Samuel et Carole, nos restaurateurs du Ti Blazenn qui ont souhaité passer la main et repartir vers de nouveaux horizons professionnels après 7 ans. Je les remercie très sincèrement pour leur implication dans la vie économique de notre commune grâce à leur savoir-faire culinaire et leur accueil chaleureux. Daniel et Marielle ont repris l'affaire depuis le 1^{er} juillet. Nous leur souhaitons pleine réussite dans ce nouveau projet et les assurons de notre soutien dans cette nouvelle aventure.

Côté contexte sanitaire, il est toujours difficile de se projeter. Le comice agricole, déjà annulé en 2020, est à nouveau reporté en septembre 2022 sur notre commune. Nous avons également préféré différer le pique-nique communal. En fonction de l'évolution des contraintes, nous espérons pouvoir programmer la cérémonie du 11 novembre et le repas des aînés, ainsi que l'opération « nettoyons la nature » ou encore la descente en rappel du clocher de l'église proposé par l'office de tourisme.

Bonne rentrée à toutes et à tous et bonne reprise de vos différentes activités professionnelles, personnelles, sportives et culturelles.

Jean-Baptiste Le Verre

Conseil municipal du 31 mai 2021

1 – Aménagement de Saint-Guignan : attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Saint-Guignan a été confiée à l'entreprise ING Concept de Landivisiau qui a estimé les travaux à 192 500,00 € HT soit 231 000,00 € TTC.

Une consultation d'entreprises a été réalisée, sous forme de procédure adaptée, pour les travaux suivants :

- Voirie
- Réseau d'eaux pluviales
- Signalisation
- Aménagement paysager

Le dossier de consultation a été déposé sur Mégalis bretagne le 13 avril 2021. La date de remise des offres était fixée au 14 mai 2021 à 12 heures.

L'ouverture des plis a été effectuée le 17 mai à 14 heures : quatre offres ont été reçues qui ont été analysées par ING Concept :

Vu l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre ING Concept,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier le marché de travaux relatif à l'aménagement de Saint-Guignan à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 191 000,00 € HT soit 229 200,00 € TTC
- autorise M. le Maire à signer le marché correspondant

2 – Déclaration d'intention d'aliéner : terrain situé à Parc Connan

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la DIA parvenue en mairie le 03 mai 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 03-2021, pour un terrain bâti appartenant à Monsieur et Madame CONSTANT Mickaël, situé à SAINT-JEAN-KERDANIEL, 5 Parc Connan.

Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain propre d'une superficie de 1516 m², dans la parcelle cadastrée section B986 et B989 .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

3 – Décision modificative n°1

M. le Maire explique que lors de la préparation du budget primitif 2021, le programme de voirie et le busage prévu au Rubry et au bas du bourg ont été imputés au 2313 « immobilisations en cours » alors qu'ils auraient dû l'être au 2315 « Installation, matériel et outillage technique ».

Il convient donc de prendre une décision modificative comme ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 : immobilisations en cours	- 133 000,00			
D-2315 : installation, matériel et outillage technique		+ 133 000,00		
Total investissement	- 133 000,00	+ 133 000,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus*
- *autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*



Conseil municipal du 28 juin 2021

1 – Restaurant Ti blazenn : autorisation de signature du bail commercial

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Maître Ariane GAULT-JOUET, notaire à Châteaudren-Plouagat, en date du 14 juin 2021, l'informant de la vente du fonds de commerce le « Ti Blazenn », sis 14 Le Bourg, cadastré A755 pour une superficie de 818 m², par les actuels locataires et gérants de la société CWS, Messieurs Samuel JOLLIOT et Wilfrid LIVIO.

Le fonds sera cédé au 1^{er} juillet 2021 à M. Daniel Narcisse SITBON, via sa société du même nom, sise rue de la mairie – 73 300 MONTVERNIER.

Il est proposé de reconduire le montant des locations à :

- 600 € HT mensuel pour le commerce (soit 720 € TTC)
- 350 € TTC mensuel pour le logement, avec possibilité de sous-location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *fixe le montant des loyers soit 600,00 HT (720,00 € TTC) pour le commerce et 350,00 TTC pour le logement*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial*
- *donne son accord sur la cession du fonds de commerce devant intervenir entre la société CWS et la société Daniel Narcisse SITBON*

2 – Attribution du marché de signalisation de Saint-Guignan

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de Saint-Guignan nécessite une signalisation verticale adaptée :

- Fourniture et pose de panneau « ANNONCE PLATEAU »
- Fourniture et pose de panneau « LIMITATION 30KM/H »
- Fourniture et pose de panneau « FIN DE LIMITATION 30KM/H »
- Fourniture et pose de panneau « PLATEAU »
- Fourniture et pose de panneau d'entrée d'agglomération
- Fourniture et pose de panneau de sortie d'agglomération
- Radar pédagogique

Une consultation directe a été effectuée le 15 février 2021.

L'entreprise LACROIX City de Saint-Herblain (44) a proposé un devis, pour la signalisation ci-dessus énumérée pour un montant HT de 10 066,52 €, soit 12 079,82 € TTC, hors radar pédagogique dont l'offre de prix interviendra ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de confier le marché de travaux relatif à la signalisation de Saint-Guignan à l'entreprise LACROIX City de Saint-Herblain pour un montant de 10 066,52 € HT soit 12 079,82 € TTC*
- *donne délégation à M. le Maire pour l'attribution du marché lié au radar pédagogique, afin que les travaux ne soient pas retardés*
- *autorise M. le Maire à signer le marché correspondant*

3 – Délégation au maire pour l'attribution du marché d'aménagement paysager de la traversée de Saint-Guignan

Monsieur le Maire expose que le marché d'aménagement paysager de Saint-Guignan a été effectué en consultation directe le 08 juin 2021 auprès de 6 entreprises avec une date de réception des propositions fixées au 02 juillet 2021.

La date du conseil municipal du 12 juillet qui devait décider de l'attribution du marché, a été avancée au 28 juin : afin que les travaux ne soient pas retardés et puissent démarrer dans les délais prévus, Monsieur le Maire propose que le conseil lui donne délégation pour l'attribution du marché d'aménagement paysager de la traversée de Saint-Guignan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne délégation à M. le Maire pour l'attribution du marché d'aménagement de la traversée de Saint-Guignan*
- *autorise M. le Maire à signer le marché correspondant*

4 – Avenant au marché de voirie 2021 - préparation et enrobé supplémentaire à Kerjoly et Kergrec'h

Monsieur Le Maire expose que suite au démarrage des travaux de voirie à Kerjoly et Kerphilippe, l'entreprise prestataire a conseillé des travaux supplémentaires d'empierrement, pour élargir la voie et poser des grilles d'évacuation d'eaux pluviales.

Le marché initial de voirie 2021 confié à Eurovia était de 41 938,00 € HT soit 50 325,60 € TTC. L'avenant au marché de voirie, proposé par l'entreprise Eurovia de Guingamp est d'un montant de 4 333,40 € HT soit 5 200,08 € TTC, ce qui porte le marché à un total de 46 271,40 € HT soit 55 525,68 € TTC, soit une augmentation de 9,36%.

Dans le cadre du marché de travaux de voirie à Kerjoly, il est précisé que les enrobés réalisés au droit de la propriété de Jean-Baptiste Le Verre en domaine public lui sont directement facturés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 1 440 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *adopte l'avenant au marché de travaux de voirie 2021 à Kerjoly et Kerphilippe pour un montant de 4 333,40 € HT soit 5 200,08 € TTC, soit un total de 46 271,40 € HT soit 55 525,68 € TTC*
- *autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant au marché de voirie 2021 avec l'entreprise Eurovia*

5 – Adhésion au groupement de référencement Océade Bretagne

Monsieur le maire présente à l'assemblée la centrale de référencement Océade basée à Concarneau, qui sélectionne des fournisseurs pour le compte de ses collectivités adhérentes : ces dernières peuvent acheter les produits et les services référencés aux prix négociés par la centrale. Contrairement à une centrale d'achats, la centrale de référencement n'effectue pas les achats pour le compte des adhérents.

M. Guiot, chargé d'affaires à OCEADE est venu, le 8 juin dernier présenter l'audit qu'il a effectué pour la commune de Saint-Jean-Kerdaniel à partir des dépenses actuelles de la commune. Il s'avère qu'adhérer à la centrale de référencement sera source d'économies importantes.

Monsieur le maire propose donc d'adhérer à la centrale de référencement Océade pour un coût d'adhésion de 60 € TTC/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *décide d'adhérer à la centrale de référencement Océade au coût d'adhésion de 60 € TTC/an*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion à la centrale de référencement Océade*

6 – Révision des loyers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant des loyers des logements communaux, en fonction de la variation annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre de l'année précédant l'année de révision :

- IRL du 4^{ème} trimestre 2020 : 130,52
- IRL du 4^{ème} trimestre 2019 : 130,26

Soit une variation annuelle de + 0,20% (130,52/130,26).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour les montants des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Locataire	Loyer au 01/07/2020	Loyer au 01/07/2021
Mme Céline THIEULLEN	372,11 €	372,85 €
M. Alex BENITEZ	239,00 €	239,48 €
M. Christophe CABEC	349,28 €	349,99 €

7 – Désignation d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire expose que, afin de seconder les adjoints dans leurs fonctions, il est proposé de nommer un conseiller délégué à l'accompagnement économique, au développement social et référent fiscalité. Yvon Le Cun sera en charge de cette délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer une fonction de conseiller municipal délégué à l'accompagnement économique, au développement social et référent fiscalité
- précise que cette décision fera l'objet d'un arrêté du maire

8 – Ajustement des indemnités de fonction des élus

Considérant les barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020 :
Compte tenu du nombre d'adjoints, le maire propose l'organisation suivante :

ELUS	Taux maximum	Pour un élu		Effectif	Saint-Jean-Kerdaniel	
		MONTANT			MONTANT	
		mensuel	annuel		mensuel	annuel
Maire	40,3%	1 567,43	18 809,16	1	1 567,43	18 809,16
Adjoints	10,7%	416,17	4 994,04	3	1 248,51	14 982,12
ENVELOPPE MAXIMALE					2 815,94	33 791,28

- Maire et adjoints sur la base des anciens taux maxi avant la loi
- Conseiller délégué à 4,25 % mensuel, soit 165,30 € brut mensuel
- Conseillers municipaux à 0,8 % mensuel, soit 31,12 € brut mensuel (versés 1 fois par an, soit 373,44 € brut annuel)

Elus	Taux	Montant		
		individuel	mensuel	annuel
Maire	31%	1 205,71	1 205,71	14 468,57
Adjoints (3)	8,25 %	320,88	962,64	11 551,68
Délégué (1)	4,25 %	165,30	165,30	1 983,62
CM (10)	0,8 %	31,12	311,20	3 734,40
Total				31 738,18,09
Delta disponible				2 053,09

Versement trimestriel pour le Maire, les adjoints et le conseiller délégué.
Versement annuel pour les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide, avec effet au 1er juillet 2021, paiement trimestriel pour le maire, les adjoints et le conseiller délégué et paiement annuel pour les conseillers, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions au taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique tel que ci-dessus.

9 – Décision modificative n°2

M. le Maire explique que lors de la préparation du budget primitif 2021, les charges URSSAF ont été prévues selon les charges de 2020.

Or, la totalité de ses indemnités d'élu, toutes indemnités confondues, dépassant le plafond fixé à 1 714,00 €/mois, celles-ci sont soumises aux cotisations du régime général et aux cotisations patronales, ce qui augmente les dépenses au c/6451 et au c/6531.

De plus, la création d'une fonction de conseiller municipal délégué vient augmenter les charges liées aux indemnités au c/6531.

Il convient donc de prendre une décision modificative comme ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022 : dépenses imprévues	- 7 300,00			
65 - c/ 6531 : indemnités		+ 2 700,00		
012 - c/ 6451 : cotisations à l'URSSAF		+ 4 600,00		
Total fonctionnement	- 7 300,00	+ 7 300,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

10 – Avenant à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec M. et Mme Fre-laut

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en 2015, à la demande de Mme Maryvonne FRELAUT, le réseau de distribution publique d'électricité desservant la parcelle B774 à La Villeneuve a été étendu pour viabiliser les 4 lots à bâtir prévus.

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été signée entre la commune et Mme Fre-laut Maryvonne le 24 août 2015, précisant le coût des travaux et la prise en charge de ces derniers à 100%, par la propriétaire du terrain.

Cependant, cette convention ne fait pas mention de la durée d'exonération de la Taxe d'aménagement (qui ne doit pas excéder 10 ans), or, cette mention est obligatoire (Articles L332-11-3 et L332-11-4 du code de l'urbanisme).

Monsieur le Maire propose, en application des ces articles, d'instituer une durée d'exonération de la Taxe d'aménagement de 10 ans, qui fera l'objet d'un avenant à la convention du 24 août 2015.

Il est précisé que cette convention s'applique au pétitionnaire ou à toute personne morale venant s'y substituer et que les travaux chiffrés en 2015 feront l'objet d'une actualisation de prix lors de leur réalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer la durée d'exonération de la Taxe d'aménagement à 10 ans, soit jusqu'au 24 août 2025
- précise que cette décision fera l'objet d'un avenant à la convention signée le 24 août 2015 entre la commune et Mme Maryvonne FRELAUT

- *autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention, qui sera annexé à la présente délibération*



Conseil municipal du 30 août 2021

1 – Attribution du marché aire de jeux

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental a lancé un deuxième appel à projet intitulé « Plan de relance – 2^{ème} phase », visant à, de nouveau, donner aux collectivités territoriales la possibilité d'entreprendre des travaux en bénéficiant de subvention du Département, dans le but de relancer l'activité économique sur le territoire suite à l'épidémie du Covid-19.

La commune a présenté au Conseil Départemental un projet d'aire de jeux qui s'est vu attribuer une subvention de 37 520,00 € pour une dépense subventionnable de 46 900,00 €, soit un taux de 80%.

Dans ce cadre, une consultation a été effectuée le 17 août 2021, sur le portail de Mégalis pour une réponse attendue le 27 août 2021 à 13h00.

Les équipements de l'appel d'offre étaient les suivants :

- Une tyrolienne de longueur 25 m avec une plateforme de départ
- Un structure de jeux destinée aux enfants à partir de 3 ans
- Une bascule sur ressort pour 2 enfants
- Un cheval stylisé sur ressort pour 1 enfant
- Parcours d'équilibre destiné aux enfants à partir de 3 ans
- Fourniture et pose d'un banc
- Fourniture et pose d'une poubelle
- Fourniture et pose d'un panneau d'information avec texte réglementaire gravé

L'entreprise EVASION de Mandelieu La Napoule (06210) a proposé un devis, pour les jeux ci-dessus énumérés pour un montant de 49 000 € HT soit 58 800 € TTC soit un reste à charge pour la commune de 21 280,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de valider le devis de l'entreprise EVASION de Mandelieu La Napoule (06210) pour un montant de 49 000 € HT soit 58 800 € TTC*
- *autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise et tout document relatif à la demande de subvention*

2 – Amortissement des travaux du SDE - effacement du réseau FT bas du bourg

M. le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Subvention d'équipement versée	Durée d'amortissement
Effacement FT bas du bourg (14 015,39 €)	15 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires

3 – Amortissement des travaux du SDE - effacement bas du bourg

Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Subvention d'équipement versée	Durée d'amortissement
Effacement BT bas du bourg (2 756,44 €)	15 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires

4 – Déclaration d'intention d'aliéner - terrain situé à Kerouriou

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 29 juin 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 04-2021, pour un terrain bâti appartenant à Laurie LEBOUR, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 27 Kerouriou.

Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain propre d'une superficie de 1488 m², dans la parcelle cadastrée section B942.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

5 – Déclaration d'intention d'aliéner - terrain situé à Coat an doc'h

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 28 juillet 2021, de Maître Barbara WATTEBLED, enregistrée sous le numéro 05-2021, pour un terrain non bâti appartenant à Isabelle LE MEHAUTE, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, Coat an doc'h.

Le bien cédé comprend un terrain non bâti d'une superficie de 2809 m², dans la parcelle cadastrée sections C695 et C697.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

6 – Participation pour les clés USB à Châtelaudren-Plouagat 2020/2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la demande du maire de Châtelaudren-Plouagat quant à la participation de la commune pour l'achat de clés USB estampillées « écoles de PLOUAGAT » remises à chaque élève de CM2 pour son entrée en 6ème au collège.

Cette demande concerne 10 élèves pour un montant de 9,85 € par enfant soit un total de 98,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de financer les clés USB pour les élèves de CM2 domiciliés sur la commune pour un montant de 9,5 € par enfant soit un total de 98,50 €
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

7 – Participation cantine 2021-2022 à la commune de Châtelaudren-Plouagat

M. Le Maire rend compte à l'assemblée de la demande en date du 26 juillet 2021, formulée par la commune de Châtelaudren-Plouagat en vue de modifier la convention signée le 01 février 2013 fixant les conditions de versement d'aide financière, à la commune de Châtelaudren-Plouagat, par repas pris par les élèves habitant la commune de Saint-Jean Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtelaudren-Plouagat.

Par délibération du 13 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de fixer le montant de cette participation à 1,20 € par repas, par enfant au 02 septembre 2019, pour l'année scolaire 2019-2020 (pour rappel il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs en 2020-2021, années de fusion des deux communes).

Suite à cette fusion, une nouvelle convention « globale » est proposée pour 2021-2022 afin de ne pas avoir à établir d'avenant tous les ans, lors de la modification annuelle des tarifs : la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat qui décide des nouveaux tarifs ainsi qu'un tableau récapitulatif avec les tarifs et le nombre d'enfants, seront communiqués à Saint-Jean-Kerdaniel pour le règlement, avant émission du titre.

L'article 3 de cette nouvelle convention stipule que « La commune de Saint-Jean-Kerdaniel accepte de verser à la commune de Châtelaudren-Plouagat une participation financière correspondant à la différence entre le tarif « enfant commune » et le tarif « enfant hors-commune » : dans sa séance du 28 mai 2021, le conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat a voté les tarifs de cantine 2021-2022, soit 2,75 € pour les « enfants commune » et 4,00 € pour les « enfants hors-commune ».

Ainsi, la commune de Saint-Jean-Kerdaniel s'engagerait à verser une participation de 1,25 € par repas à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

M. Le Maire rappelle que la participation de la commune de Saint-Jean Kerdaniel permet de facturer le prix du repas aux familles sur la même base que celles des enfants de Châtelaudren-Plouagat. En cas de refus de la commune de Saint-Jean Kerdaniel, ce sont les familles qui paieraient le surplus pour les repas pris de manière régulière ou occasionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *adopte la nouvelle convention proposée par la commune de Châtelaudren-Plouagat fixant les modalités d'accueil des enfants de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel au restaurant scolaire de Châtelaudren-Plouagat*
- *prend acte de la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat fixant les nouveaux tarifs de cantine 2021-2022 et portant ainsi, la participation de la commune à 1,25 € par repas pris de manière régulière par les élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Plouagat à compter de la rentrée de septembre 2021 ;*
- *décide d'élargir le dispositif aux communes de Plélo et du Merzer. Pour Châtelaudren-Plouagat et Le Merzer, la commune effectuera deux versements (sur présentation d'un état de présence et émission d'un titre de recette en juillet et en janvier de chaque année). Pour Plélo, une participation sera directement versée aux familles en juillet et en janvier de chaque année, sur présentation de factures visées par la commune*
- *souhaite que les familles concernées soient informées*
- *autorise M. Le Maire à signer la nouvelle convention*

8 – Participation garderie 2021-2022 à la commune de Châtelaudren-Plouagat

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la demande en date du 26 juillet 2021, formulée par la commune de Châtelaudren-Plouagat en vue de modifier la convention signée le 17 septembre 2018 fixant les conditions de versement d'aide financière, à la commune de Châtelaudren-Plouagat, pour l'accueil périscolaire des élèves habitant la commune de Saint-Jean Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtelaudren-Plouagat.

Par délibération du 14 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé de participer à hauteur de 100% de la différence de tarif de la garderie entre les enfants de Châtelaudren-Plouagat et ceux de Saint-Jean-Kerdaniel pour l'année scolaire 2018-2019 (pour rappel il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs en 2020-2021, années de fusion des deux communes).

Suite à cette fusion, une nouvelle convention « globale » est proposée pour 2021-2022 afin de ne pas avoir à établir d'avenant tous les ans, lors de la modification annuelle des tarifs : la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat qui décide des nouveaux tarifs ainsi qu'un tableau récapitulatif avec les tarifs et le nombre d'enfants, seront communiqués à Saint-Jean-Kerdaniel pour le règlement, avant émission du titre.

L'article 3 de cette nouvelle convention stipule que « La commune de Saint-Jean-Kerdaniel accepte de verser à la commune de Châtaudren-Plouagat une participation financière correspondant à la différence entre le tarif « enfant commune » et le tarif « enfant hors-commune » : dans sa séance du 9 juillet 2021, le conseil municipal de Châtaudren-Plouagat a voté les tarifs de garderie 2021-2022 selon le coefficient familial, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Coefficient familial	Prix du 1/4h enfant Châtaudren-Plouagat	Prix du 1/4h enfant hors commune	Participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel
QF <= 575	0,21 €	0,26 €	0,05 €
575 < QF <= 1 060	0,40 €	0,53 €	0,13 €
1 060 < QF <= 1 323	0,48 €	0,64 €	0,16 €
QF > 1 323	0,54 €	0,78 €	0,24 €
Dépassement horaire	5,60 € par 1/4 h entamé		0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- *adopte la nouvelle convention proposée par la commune de Châtaudren-Plouagat reportant la participation à 100% de la différence de tarif de la garderie entre les enfants de Châtaudren-Plouagat et ceux de Saint-Jean-Kerdaniel à compter de la rentrée 2021*
- *autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention*

9 – RIFSEEP et indemnité de régisseur

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du centre de gestion des Côtes d'Armor, concernant l'intégration en décembre 2021, de l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes dans la part IFSE du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

Monsieur le Maire rappelle que les agents de la fonction publique, peuvent, en plus de leur rémunération basée sur une grille indiciaire, percevoir un régime indemnitaire unique appelé RIFSEEP depuis le 1^{er} février 2020.

Ce nouveau régime indemnitaire unique remplace la complexité des régimes indemnitaires qui existaient dans la fonction publique, afin d'homogénéiser et rendre plus équitable ces derniers. Dans ce cadre, l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes n'est pas cumulable avec le RIFSEEP.

Afin que les régisseurs ne perdent pas cette indemnité, le centre de gestion propose qu'elle soit intégrée au RIFSEEP sur la part IFSE (pour mémoire, le RIFSEEP se compose d'une part fixe mensuelle, l'IFSE et d'une part variable annuelle selon certains critères, le CIA).

Monsieur le maire rappelle que le montant de cette indemnité de 110 € brut par an est partagé entre les 2 secrétaires de mairie (titulaire et suppléante), soit 55 € brut par an chacune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *décide d'intégrer le montant de l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes, de 110 € brut annuel par régie, dans l'IFSE, en décembre 2021*
- *précise que ce montant sera partagé 50/50, entre le régisseur titulaire et le régisseur suppléant, soit 55 € brut*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

10 – Approbation du devis pour la passerelle du Dourmeur

Monsieur le Maire explique qu'une passerelle en bois qui enjambe la rivière Le Dourmeur de Saint-Jean-Kerdaniel à Châtaudren-Plouagat, nécessite d'être réalisée.

Les travaux seront faits par le chantier d'insertion de Leff Armor Communauté.

Afin de partager les frais liés à ces travaux, un devis a été fait chez CQM à Châtaudren-

Plouagat pour les matériaux qui seront réglés à parts égales par les deux communes, pour un montant total de 1 472,00 € HT soit 1 766,40 € TTC, soit 736,00 € HT et 883,20 € TTC par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *approuve le devis de matériaux de l'entreprise CQM de Châtelaudren-Plouagat pour un montant de 736,00 € HT soit 883,20 € TTC par commune. Le paiement de la part de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel sera versé directement à la commune de Châtelaudren-Plouagat*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

11 – Participation de M. Hudo pour busage au Rubry

Monsieur le Maire expose que la fourniture et la pose d'un réseau d'eaux pluviales en écopale, avec création de 3 regards a été réalisée au Rubry pour la propriété de Monsieur et Madame HUDO.

C'est l'entreprise TLC-TP de Lanrodec qui a réalisé les travaux pour un montant HT de 4 030,00 € soit 4 836,00 € TTC.

Monsieur et Madame HUDO ont accepté de participer à ces travaux à hauteur de 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de refacturer une partie du montant des travaux de création de réseau d'eaux pluviales à Monsieur et Madame HUDO habitant Le Rubry – Saint-Jean-Kerdaniel, pour un montant de 1 000,00 €*
- *autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier*

12 – Désignation du signataire du PC 022304 21 D0009

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a déposé un permis de construire enregistré sous le numéro PC 022304 21 D0009 pour un projet personnel en son nom.

Conformément à l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui stipule : "*Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.*", il propose de nommer un signataire, au sein des membres du conseil municipal, pour prendre la décision concernant son permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *nomme Yann FRABOULET pour prendre toute décision relative à l'instruction du permis de construire enregistré PC 022304 21 D0009*
- *autorise Yann FRABOULET à signer tout document afférent à ce permis*

13 – Modification du règlement de location de la salle des fêtes et du boulodrome

Monsieur le Maire explique que suite à des débordements sonores à la salle des fêtes et au boulodrome, il serait judicieux de conserver les cautions demandées aux locataires, une semaine après l'état des lieux de sortie, afin de juger en toute connaissance de cause, de la pertinence de restitution de ces cautions, en fonction éventuellement des réclamations faites à la mairie par les riverains.

Monsieur le Maire propose de modifier les règlements intérieurs en conséquence : il donne lecture des règlements intérieurs modifiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *valide les règlements intérieurs annexés ci-après*
- *décide de ne plus louer le boulodrome aux personnes extérieures à la commune*

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE AU « TI BLAZENN »



Le fonds de commerce du restaurant le « TI BLAZENN » a été vendu par acte notarié prenant effet au 1er juillet 2021, Monsieur Daniel SITBON prenant ainsi la suite de Wilfrid LIVIO aux fourneaux.

Agé de 53 ans, Daniel SITBON a saisi cette nouvelle opportunité professionnelle pour enrichir un « CV » déjà bien rempli, devenir propriétaire de son affaire et... changer d'air : il vient de MONT-VERNIER (73) où il exploitait un restaurant similaire, sous forme de location-gérance.

Après avoir effectué sa formation à l'école hôtelière « Jean FERRANDI » à PARIS (quartier de Montparnasse) puis son apprentissage à la « COUPOLE », il a développé sa carrière en cuisine, depuis 1985, en travaillant en Angleterre, au Canada, au Danemark, en Tunisie, en Pologne et en Ukraine. Il a ainsi participé à la création de différents types d'établissements (traiteur, restaurant d'entreprise, restaurant gastronomique) et travaillé en tant que chef de cuisine.

A son retour en France, Daniel a décidé de créer sa propre entreprise, en Savoie, pour reprendre en gérance un restaurant semi-gastronomique semblable... au « Ti Blazenn ».

C'est d'ailleurs son véritable « coup de cœur » pour ce dernier qui l'a conduit à venir s'installer en famille, à Saint-Jean Kerdaniel. En effet, outre le bon contact qu'il a eu avec Carole, Samuel et Wilfried lors de la négociation pour la reprise du fonds de commerce, Daniel y a vu l'avantage de la proximité de la mer et, très important pour lui, la possibilité de travailler en couple.

Les plats qu'il conçoit et prépare en cuisine sont donc servis à table par son épouse, Marielle, qui gère la clientèle – celle-ci leur donnant déjà toute satisfaction, à l'instar du lieu d'exploitation lui-même.

Ils ont pour projet, dès cet automne si possible, d'organiser des soirées à thèmes et/ou des repas avec une animation musicale.

Le restaurant est ouvert midi et soir, du mercredi au dimanche (fermeture hebdomadaire les lundi et mardi), le service étant assuré de 12h00 à 13h30 puis de 19h00 à 21h00.

Le midi, le choix est proposé entre un menu (entrée + plat + dessert pour 18 € ; entrée + plat ou plat + dessert pour 15 €) et la carte, concoctée à partir des produits du marché pour favoriser les circuits courts et la production locale.

Le soir, seul le service à la carte est disponible.

L'équipe municipale leur renouvelle ses vœux de bienvenue et leur souhaite pleine et entière réussite dans cette nouvelle aventure culinaire.

N'hésitez pas à leur rendre visite !

Point d'étape sur les travaux dans la commune

Parmi tous les travaux prévus cette année, certains sont totalement achevés (1), d'autres sont en cours au moment où cet article est rédigé (2) tandis que de nouveaux chantiers seront réalisés au cours du dernier trimestre (3) (4).

Les travaux de rénovation de la voirie de Kerphilippe (414 mètres) puis de Kerjoly (712 mètres) ont été effectués par l'entreprise EU-ROVIA, attributaire du marché, conformément à la décision du conseil municipal du 12/04/2021. Il est ici précisé que des travaux supplémentaires d'empierrement, pour élargir la voie et poser des grilles d'évacuation d'eaux pluviales, ont dû être opérés avant de procéder à l'enrobage de la chaussée.

Le busage envisagé dans le « bas du Bourg » est engagé et avance à un bon rythme, pour limiter la gêne occasionnée aux riverains, tandis que l'échafaudage a été posé sur la façade du logement social aux fins de réfection de la toiture. A signaler que les élus ont décidé de procéder eux-mêmes à la dépose des ardoises existantes pour limiter le coût à la charge de la commune – étant rappelé que ces travaux sont, par ailleurs, financés par des subventions (dans le cadre du Plan de relance de l'économie) à hauteur de 80 %.



Travaux d'enrobé route de Kerjoly



Travaux de busage au bourg

Le chantier de Saint-Guignan, figurant parmi les grands projets du mandat en cours, a vu sa date de démarrage fixée au 13/09/2021 et devrait durer sept semaines, pour s'achever à la fin du mois d'octobre. A cet effet, la route sera barrée durant toute la durée des travaux (sauf pour les riverains) et le petit marché du mardi soir sera déporté du parking de la Chapelle vers l'abri de bus voisin.

Puis, comme suite au vote du conseil municipal dans sa séance du 30/08/2021, une aire de jeux pour les enfants et adolescents sera réalisée à partir de la fin du mois de septembre. Elle devra être terminée avant la fin du mois de décembre et bénéficie d'un financement par la voie d'une subvention de 80 %. Enfin, l'élagage et la numérotation de toutes les constructions à usage d'habitation - opérations préalables à l'installation du très haut débit - ayant été menés à bien par l'action volontariste de la municipalité, le déploiement de la fibre optique devrait débuter au cours du dernier trimestre 2021. Il a été confié, par la Région, à la société AXIONE (filiale du Groupe BOUYGUES) chargée de la conception et de la construction du réseau. La commercialisation (raccordement individuel) pourrait alors commencer au début de l'année 2022.

Enfin jusqu'à présent, un simple bout de poteau téléphonique permettait aux promeneurs de franchir le ruisseau du « Douremeur », dans le bas du chemin de « Kerphilippe » - ce qui n'était pas sécurisant et qui pouvait les contraindre à faire demi-tour.

En partenariat avec la municipalité de PLOUAGAT-CHATELAUDREN (partage des coûts), il a été décidé de le remplacer par une véritable passerelle, en bois. La conception et la réalisation de cet ouvrage a été confiée, d'un commun accord, aux salariés des « Chantiers d'insertion » installés à COAT-AN-DOC'H, dans des locaux jouxtant ceux de l'EPIDE.

Une fois construite, la passerelle a été acheminée et installée sur place par les employés communaux. Puis, pour en faciliter l'accès à partir de Saint-Jean Kerdaniel, le chemin de terre, souvent boueux et toujours humide, a été empierré sur sa partie la plus humide.



Passerelle en bas du chemin de Kerphilippe

Les randonneurs et coureurs à pied sauront, sans nul doute, apprécier cet aménagement supervisé par Yann FRABOULET et mis en œuvre par Patrick BOURBLANC et Raymond LE GOUX.



Dépose de la toiture d'un logement communal par les élus



Vous serez régulièrement tenu(e)s informé(e)s de l'évolution des différents chantiers.

Infos pratiques

En partenariat avec le service déchets de Leff Armor communauté, l'AMF22, Emmaüs international et Orange, une campagne de collecte de téléphones portables usagés.

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ? Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année en France sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés. En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique mis en place et financé par Orange : **25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France...et qui se poursuit en Afrique.**



Les mobiles en état de marche sont testés, leurs données effacées. Ils sont ensuite reconditionnés et revendus dans des pays émergents où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître. L'intégralité des bénéfices est reversée par Orange à Emmaüs International.

Les mobiles qui ne fonctionnent plus sont recyclés. Les matières dangereuses sont traitées, les métaux récupérés pour être réutilisés comme matière première.

Un collecteur sera donc à votre disposition en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat pour recueillir vos vieux téléphones usagés **du 11 octobre au 26 novembre.**

Gare aux Gargouilles !

Descente en rappel du clocher
Visite commentée

BRETAGNE®

Clocher de
Saint-Jean-
Kerdaniel



24
octobre
14h-19h

5€

Sous réserves des
conditions sanitaires

A partir de 12 ans
Informations :
02 96 65 32 53

Stéphane BARBIER

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... Leff Armor communauté accueille sur son territoire deux maisons France services situées à Plélo et Plouha, mais également une tournée itinérante sur les 25 autres communes.

Les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux. C'est notamment le cas pour Mme LE CARRE (DDFIP), M. CANN (conciliateur de Justice) et Mme LE HEN (point conseil budget, prochainement).

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

Les partenaires France services :



Voici le planning des permanences en mairie pour la commune de Saint-Jean-Kerdaniel :

- Jeudi 30 septembre (9h - 11h30)
- Jeudi 28 octobre (9h - 11h30)
- Jeudi 9 décembre (9h - 11h30)

Les agents de votre France services Plélo vous accompagnent du lundi au vendredi aux horaires suivants : 10h-16h le lundi, 9h-12h les mardis et jeudis, 10h-12h / 14h-18h le mercredi et 9h-12h/14h-17h le vendredi.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous, appelez le **06 75 47 30 57**.



Vous pouvez également utiliser l'adresse mail : franceservices@leffarmor.fr

MISSION LOCALE ET VEILLEUR MUNICIPAL



L'assemblée générale de la Mission Locale Ouest Côtes-d'Armor (MLOCA) s'est tenue le 8 juillet dernier, à Cavan et en visio-conférence – le nombre de participants sur place étant limité en raison des contraintes sanitaires en vigueur à cette date.

Elle a permis :

- de faire le point sur l'ensemble des activités de la Mission,
- de mesurer les tendances actuelles, notamment en terme d'emploi,
- d'informer des conditions de déploiement du Plan « 1 Jeune, 1 solution ».

La période inédite que nous vivons a conduit la MLOCA à s'adapter, sans perdre de vue la nécessité de rester en proximité des jeunes. Car être jeune en 2020 (et 2021), c'est un moment particulier où se côtoient le pire et le meilleur, avec un concentré d'espoir et de désillusions, de difficultés diverses au sein d'une parenthèse qui ne se referme toujours pas !

A cet égard, il a été rappelé que la loi du 26 juillet 2019 dite pour « Une École de la Confiance » a créé un prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à la majorité des jeunes, en instaurant une obligation de formation pour les 16-18 ans. Elle est entrée en vigueur au 1er septembre 2020 et la MLOCA l'a aussitôt testée, pour la déployer au cours de l'année 2021.

Elle a ainsi élaboré un parcours pour mieux identifier les freins et repérer les ressorts sur lesquels les jeunes pourraient rebondir dans le cadre d'un nouveau projet professionnel, en s'appuyant sur quatre ateliers :

- l'information collective : accueil des jeunes et présentation du programme « Avenir en main 16/18 » + offre de service de la Mission Locale ;
- l'atelier « coaching » qui a pour objectifs de permettre à chaque jeune de dévoiler ses **atouts et talents**, de découvrir sa **filière** ou son métier ainsi que sa motivation et, enfin, d'avoir des échanges **dynamiques** pour construire son profil ;
- un support ludique en extérieur (« Escape Game ») dans le but d'aiguiser le sens de l'**orientation**, de créer de la **collaboration**, d'aller vers les **autres**, d'entrer en **réflexion**, de rechercher des **informations** et de développer l'**assiduité** ;
- un jeu de plateau (le « Speed Comport'in ») pour, d'une part, identifier les comportements **facilitant** et les comportements **pénalisant** une démarche d'accès à l'emploi et, d'autre part, présenter la recherche d'emploi comme un **ensemble de principes** pour l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, le projet d'Établissement pour la période 2020/2025 a conduit la MLOCA à, notamment :

- consolider ses interventions sur les trois EPCI du territoire (Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) - en créant de nouvelles permanences et en rejoignant les Maisons de Services au Public (MSAP) progressivement mises en place,
- engager des projets innovants à l'instar des actions menées avec des partenaires locaux en faveur de la mobilité (atelier code de la route, plate-forme de location de voitures) pour favoriser l'autonomie des jeunes.

C'est également dans ce cadre que la MLOCA a sollicité les communes pour le projet « Veilleur Municipal » qui est entré dans sa phase active en mobilisant l'élu référent, en développant le travail de repérage et en initiant des projets locaux.

L'objectif est de **renforcer le maillage** au plus près des réalités quotidiennes en construisant des **liens plus étroits** avec chacune des 141 communes du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté et construire des projets à l'échelle communale en fonction des besoins identifiés et des volontés locales.

Chaque conseil municipal a ainsi été appelé à désigner, en son sein, une personne qui est devenue l'interlocuteur privilégié de la MLOCA, celle-ci ayant mis à la disposition du veilleur un(e) correspondant(e) pour travailler ensemble sur les dossiers liés au territoire d'intervention.



C'est quoi un veilleur ?

lancer : en 2020, 2 795 jeunes ont été accompagnés (apprentissage, formations, parrainages...)

Parallèlement, votre Municipalité étudie actuellement la possibilité de mettre en place, à Saint-Jean-Kerdaniel, le dispositif "Argent de poche" relayé par la MLOCA à travers le projet de territoire et soutenu par la CAF.

Ce dispositif offre la possibilité à des jeunes âgés de **16 à 18 ans** d'effectuer des **petits chantiers** de proximité à l'occasion des **congrès scolaires** en contrepartie d'une **indemnisation**. Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

Si une suite positive est donnée à ce projet, vous en serez informé(e)s dans un prochain numéro du bulletin municipal.



L'ADMR de Goëlo – Argoat - Trégor, à votre service.

C'est une association d'**Aide à Domicile** qui a pour missions :

De faciliter la vie quotidienne des familles

Les services réalisés par les **Aides à Domicile** concernent l'entretien du cadre de vie, la préparation des repas, la garde d'enfants, les courses, ...

De soutenir la cellule familiale

Pour aider les familles l'ADMR s'appuie sur le savoir-faire des TISF (**Techniciennes de l'Intervention Sociale et familiale**) qui créent une relation d'écoute et de confiance avec les familles.

D'aider les personnes âgées
dans leur quotidien et leur vie sociale.



N'hésitez pas, des aides financières sont possibles.

Contacts

Mathilde HOUDELETTE Assistante technique à la Fédération ADMR
Marie-Thérèse LE ROCH Référente de l'association

02 96 29 41 32
02 96 74 17 37



L'organisation de la collecte des ordures ménagères change : la collecte aura désormais lieu le vendredi matin à partir du 1er novembre 2021.

Un calendrier à jour des jours de collecte accompagne ce bulletin.

Horaires et jours d'ouverture des déchèteries :

DÉCHÈTERIE DE PLOUHA					
Z.A. du Grand Étang					
02 96 22 57 11					
Du 1er novembre au 31 mars : 9h – 12h et 13h30 – 17h					
Du 1er avril au 31 octobre : 8h30 – 12h et 13h30 – 18h					
Jours d'ouvertures :					
L	Ma	Me	J	V	S
✓	✓	✓	-	✓	✓

DÉCHÈTERIE DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT					
Z.A. du Fournello					
02 96 79 59 11					
Du 1er novembre au 31 mars : 9h – 12h et 13h30 – 17h					
Du 1er avril au 31 octobre : 8h30 – 12h et 13h30 – 18h					
Jours d'ouvertures :					
L	Ma	Me	J	V	S
✓	-	✓	-	✓	✓

Fermé le 1er mercredi matin du mois

DÉCHÈTERIE DE POMMERIT LE VICOMTE					
Pont Doneg					
02 96 21 92 90					
Du 1er novembre au 31 mars : 9h – 12h et 13h30 – 17h					
Du 1er avril au 31 octobre : 8h30 – 12h et 13h30 – 18h					
Jours d'ouvertures :					
L	Ma	Me	J	V	S
✓	-	✓	-	✓	✓

Forum Citoyen
Leff Ar Mor



Les seniors

Plusieurs des membres de l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » sont des « inactifs ». Je veux dire par là qu'ils jouissent, pour la plupart, d'une retraite bien méritée et ne sont donc plus compris dans ce que l'on appelle « les forces vives ». Actifs, inactifs, moins de 60 ans, plus de 60 ans ! On a besoin de tout catégoriser, de mettre chacun dans sa boîte. Les actifs, par définition, sont en activité. Mais les autres ? Que font-ils ? Que peut-on bien en faire !!!!!!!

L'allongement de la durée de vie faisant, ces « inactifs » restent en excellente forme physique et intellectuelle. Ils ont bien sûr besoin de souffler et d'appréhender le temps avec un certain recul mais aussi le désir d'occuper leurs journées du mieux possible : jardinage, voyages, petits-enfants, lecture, télévision, associations, loisirs divers, la liste n'est pas exhaustive. Chacun fait son choix selon ses souhaits d'implication, ses envies, ses goûts. Cependant, le potentiel de plusieurs personnes n'est pas suffisamment exploité. Certaines, se sentant exclues de ces forces vives car elles n'y ont plus leur place ou ne sont plus sollicitées, se réfugient dans leur monde. D'autres, par timidité, n'osant pas s'investir pour participer à un projet ou à une réflexion ou considérant que leur avis n'intéresse personne ou est dérisoire, restent dans leur coin. Quel gaspillage de neurones, de muscles, d'ingéniosité !

Chaque femme et chaque homme, à son rythme, a des capacités pour apporter aux très jeunes, aux jeunes, aux moins jeunes, aux personnes âgées, en un mot à la communauté son expérience, ses connaissances, ses références, ses idées, son aide, sa vision des choses, ses valeurs, son intelligence, son enthousiasme...

Certains ont trouvé leur voie en s'engageant résolument vers le service aux autres ou à la collectivité, en œuvrant au sein d'associations ou d'un conseil municipal, en faisant partager leur passion pour une activité ou un loisir. Mais le compte n'y est pas. Comme nous l'avons vu plus haut, un pan énorme reste inexploité. Posons-nous la question : Que peut apporter un ancien électricien ? Un ancien agriculteur ? Une ancienne secrétaire ? Un ancien maire ? Une ancienne infirmière ? Un ancien notaire ? Un ancien chef d'entreprise ? Une mère de famille ? Certainement beaucoup de choses, acquises dans son ancien métier ou tirées de sa propre vie ! Il faut réveiller cette formidable énergie mise en sommeil pour que chacun ou chacune d'entre nous, non seulement ne se sente pas rejeté(e) d'une société qui va parfois trop vite mais, plutôt, participe pleinement, avec les autres, à la vie de son quartier, de sa commune ou de son territoire.

Notre chance est de vivre en milieu rural, dans des villages où, comme le disent si souvent les journalistes parisiens, tout le monde se connaît. Il paraît donc tout à fait possible de dénicher et de recenser les bonnes volontés cachées, d'aller les chercher, de les apprivoiser, de les amadouer, de les convaincre d'apporter leur écot au système et d'agir au bénéfice de tous. L'enjeu est de taille mais les collectivités pourraient être des catalyseurs pour faire bouger ce formidable potentiel.

L'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », est en mesure d'accueillir un très large éventail de seniors de tout profil : des férus de bricolage (Repair Café), des amoureux du jardinage (jardins partagés), des adeptes du patrimoine et des vieilles pierres, des passionnés d'environnement, des compétents en développement économique, des fervents du domaine social ou de la solidarité, des disciples des circuits courts, des partisans des économies d'énergie et même des citoyens qui veulent participer, tout simplement avec leurs moyens.

Des « actifs » ont créé le Forum Citoyen et attendent que d'autres « actifs » ou « inactifs » viennent perpétuer ce bel élan de partage et d'attachement à leur territoire.



Association Bretagne-Bavière - 1981-2021 : 40 ans d'amitié Franco-allemande

L'Association Bretagne-Bavière, dont le siège est à Plélo, est mandatée par 5 communes bretonnes (Plélo, Châtaudren-Plouagat, Plouvara, Saint-Jean-Kerdaniel & Bringolo) pour mettre en œuvre la charte de jumelage qui les unit à la commune de Lenggries, en Bavière. Depuis 1981, elle anime les différents échanges et manifestations qui ont lieu entre nos 2 régions. Les voyages de délégations bretonnes (échanges de jeunes, agriculteurs, pompiers, commerçants, footballeurs...) ont eu lieu à peu près chaque année depuis 40 ans.

Les liens d'amitié entre Lenggries et 5 communes du Pays du Leff, initiés par le Père Kerhoas et quelques jeunes bretons, il y a plus de 50 ans, ont été scellés en 1981 par un jumelage officiel entre Lenggries (joyau niché dans les Alpes Bavaroises, aux portes du Tyrol autrichien) et les 5 communes de Bringolo – Châtaudren – Plélo – Plouvara et Saint-Jean-Kerdaniel, auxquelles s'est greffée tout naturellement Plouagat, fin 2019, dans le cadre de son union avec Châtaudren.

André Kerhoas (décédé en novembre 2002), Prêtre salésien de Coat-an-doc'h et professeur de langues, qui avait connu la captivité en Silésie, s'était promis à la fin de la guerre, après avoir reçu l'hospitalité et des signes fraternels d'ouvriers et paysans allemands, d'apprendre la langue de « l'ennemi » et, après le traité signé par De Gaulle et Adenauer, le 22 janvier 1963, d'emmener de jeunes lycéens et étudiants à la rencontre des jeunes allemands.



Signature de la charte du jumelage en 1981, à Plélo.

A la fin des années 70, le maire de Lenggries, Dr. Kaspar Seibold (qui fut également vice-président du Parlement de Bavière), grand ami du P. Kerhoas, émet le souhait d'élargir et d'officialiser cet échange au niveau de communes. Les jalons ont été vite posés par quelques rencontres d'élus et de citoyens très motivés par l'amitié franco-allemande et, en mai et octobre 1981, de grandes délégations participent, de part et d'autre du Rhin, aux festivités officielles. Pour symboliser cette alliance, un magnifique pont sur l'Isar a été baptisé « Pont des Bretons » et dans le bourg de Plélo (siège du jumelage), une rue a été nommée « Rue de Lenggries », et un Arbre de Mai aux couleurs de la Bavière est dressé dans le bourg. On peut également voir à l'entrée des bourgs de nos cinq communes les panneaux annonçant la ville jumelle.

Depuis la fin des années 60, plusieurs générations de jeunes n'ont cessé de se rencontrer, lors de camps d'été en Bavière et sur notre territoire, de stages linguistiques, jobs d'été ou postes d'assistant en langue. Des liens d'amitié très forts se sont noués, et même quelques mariages franco-allemands.

Depuis cette alliance, de nombreuses rencontres ont contribué à déployer la dynamique du jumelage (agriculteurs, artisans-commerçants, artistes plasticiens, pompiers, sportifs), associée à un échange de jeunes particulièrement reconnu par l'OFAJ (office franco-allemand pour la jeunesse) qui contribue au financement des échanges de jeunes. De telles alliances et amitiés sincères de citoyens prennent une importance majeure, dans le climat actuel, où l'Europe



2017 : rencontre entre les pompiers de Lenggries et ceux de Plélo-Châtaudren

est mise à l'épreuve, et où certains de ses pays-membres prônent le repli et une forme de nationalisme qui fait froid dans le dos.

Le contexte sanitaire a contraint les communes jumelées bretonnes et bavaroise à reporter les festivités pour célébrer les « noces d'émeraude » du jumelage à 2022.



Bretons et Bavarois lors de la dernière rencontre en mai 2019

Les séjours de jeunes

Plus de 1500 jeunes ont déjà participé aux séjours franco-allemands. Ils connaissent depuis 1965 la Bavière, sa culture, ses montagnes dont le Brauneck, le sommet surplombant la ville de Lengries et partagent des moments de vie avec leurs amis Bavarois.

Ces voyages se vivent toujours en groupe, selon la « pédagogie » du Père Kerhoas, qui était persuadé que pour des jeunes cette expérience de vie commune pendant 2 semaines où tout est partagé au quotidien, y compris les moments difficiles (certains se souviennent certainement des sommets qu'ils ont grimpés avec lui, car ils ont arrosé les sentiers de larmes) sont des trésors pour la vie d'adulte.

1966 en Bavière avec un des 1^{er} groupes de jeunes



Contacts

Catherine Corbel (Présidente) 06 08 93 09 77

Aurélie Caro (Vice-Présidente) 06 61 59 01 63

Assobretagnebaviere@outlook.fr

Idée brico récup

L'été est déjà terminé... mais l'automne tombe à pic pour cette idée brico récup ! Il vous suffira de faire une petite balade dans les bois ou dans le jardin pour y trouver presque tous les ingrédients nécessaires.

Il vous faudra une boîte de fromage, de la colle et des éléments de la forêt comme par exemple des glands, bogue de châtaignes, graines d'érable aussi appelées hélicoptère, chatons de bouleau, plumes, écorces, toutes sortes de graines ou coques que vous trouverez dans la nature.



Quelques idées de petites créatures...



Tableau réalisé avec la participation des enfants du centre de loisirs de Lanvollon.

Les recettes de Mam' Michelle

Ces recettes sont offertes par Michelle Olivier, conseillère « flexipan »

Roulé tartiflette

Ingrédients

- ◆ 3 ou 4 pommes de terre
- ◆ 3 œufs
- ◆ 250 ml de crème liquide
- ◆ Sel
- ◆ Poivre
- ◆ Quelques tranches de fromage à raclette
- ◆ Quelques tranches de jambon blanc



Réalisation

- ◆ Préchauffer votre four à 200°C et placez le Flexipan plat sur la plaque perforée.
- ◆ Éplucher et râper les pommes de terre. Les rincer à l'eau bien chaude.
- ◆ Battre les œufs et la crème fraîche. Saler, poivrer.
- ◆ Ajouter les pommes de terre et bien mélanger.
- ◆ Verser la préparation dans le Flexipan plat. Étaler de façon à bien répartir les pommes de terre.
- ◆ Cuire au four pendant environ 30 min à 200°C.
- ◆ A la sortie du four, démouler sur la Silpat et déposer vos tranches de fromage à raclette. Puis le jambon. Rouler bien serré.
- ◆ Laisser fondre le fromage quelques minutes et dégustez avec une bonne salade. Vous pouvez également utiliser du jambon de Bayonne et du Reblochon.

Tartare aux deux saumons

Ingrédients

- ◆ 40 g d'échalotes (2 petites)
- ◆ 300 g de saumon frais
- ◆ 150 g de saumon fumé
- ◆ 3 c à s d'huile d'olive
- ◆ ½ botte de ciboulette
- ◆ 1 citron vert
- ◆ Sel
- ◆ Mélange 5 baies.

Réalisation

- ◆ Détailler les échalotes en 8. Mettre dans le bol. Régler 10 sec/vit6.
- ◆ Détailler le saumon frais en morceaux de 20 g et découper grossièrement le saumon fumé.
- ◆ Ajouter ces morceaux et l'huile dans le bol. Régler 20sec/vit4.
- ◆ Ciseler la ciboulette. Ajouter le jus de citron, le sel, le 5 baies et la ciboulette. Régler 15 sec/vit2.
- ◆ Laisser reposer au frais pendant 30 min avant la dégustation.



Idées de sortie... Le Petit écho de la mode



Le 8 octobre 2021 (danse) « Fin et suite – Compagnie Propagande C » à 20h30

Un groupe d'amis se retrouve pour passer une dernière nuit ensemble avant la fin du monde. Piochant tour à tour dans le burlesque, la narration et la danse, Simon Tanguy crée un récit imaginaire sur notre futur. Une dernière danse sans retenue, généreuse et libératrice.

*A partir de 12 ans. Durée : 55 min - Tarif : 12 € / 6 €
Réservation obligatoire*

Le 9 octobre 2021 (médiacentre) « Fête de la science » de 10h à 13h et de 14h à 18h

Comme chaque année, Le Médiacentre propose dans le cadre de la Fête de la science une journée de découverte des sciences numériques.

*Tout public
Gratuit*



Le 13 octobre 2021 (danse/spectacle) « Il est devenu roi – Cie Atche » à 10h30 et 15h

La quête du pouvoir racontée aux enfants. Gilles Rousseau et la danseuse Nolwenn Le Bevilion composent une fable maline avec effets numériques.

Un homme est devant une galette des rois ! Il triche (discrètement), trouve la fève et pose alors sur sa tête la couronne devenue sienne. Comme par magie, les pensées de cet homme devenu roi s'incarnent alors sous les traits d'une danseuse, ange-gardienne, et sous la forme d'une chorégraphie

de 10 visages apparaissant sur des écrans vidéo. Quelques pas de danse, une pointe d'humour et des effets magico-numériques pour un moment enchanteur en famille.

A partir de 6 ans - Durée : 30 min - Tarif unique : 5 €

Le 9 novembre 2021 (film documentaire) « La vie d'une petite culotte et de celles qui la fabriquent » à 20h30

Le documentaire La Vie d'une Petite Culotte et de Celles qui la Fabriquent raconte la vie de celles qui travaillent dans l'ombre des hangars des industries du textile.

A partir de 12 ans – Durée 1h - Tarif unique : 5 €

Réservation obligatoire





Le 21 novembre 2021 (Film/insolite) à 15h

« Tous nos vœux de bonheur – Céline Dréan » - Moulin de Blanchardeau

Mes parents se sont mariés dans une chapelle, au petit matin, sans témoins. Dans l'album photo, des images grises, sans robe de mariée ni le traditionnel baiser. À contre-courant de la société d'après Mai-68, ce mariage était pourtant leur révolution. 50 ans plus tard, en retraçant cette histoire jusqu'ici silencieuse, ils me racontent leur amour interdit...

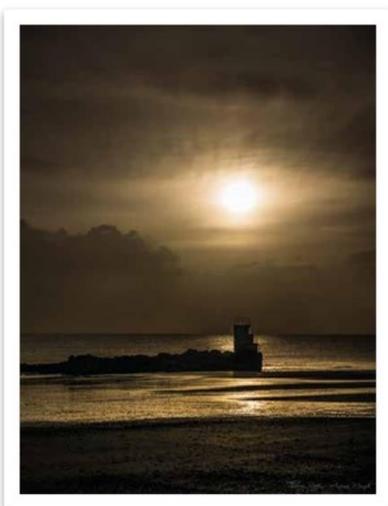
A partir de 12 ans – Durée : 52min - Tarif unique : 5 €

Du 9 au 31 octobre 2021 (photographie)

« Botanique AH... - Lionel Rat »

La Botanique est une science, la photographie est un Art. Lionel Rat entrelace les deux avec passion. Le résultat est là : Botanique'Ah. Une exposition de photographies d'art contemporain avec des chemins de traverse vers la botanique.

Gratuit



Du 8 novembre au 5 décembre 2021 (photographies)

« miroirs et mouvants, le Jeu des 4 éléments - Thierry Raffin »

Le jeu des 4 éléments ». Un remarquable travail sur le thème des 4 éléments où Thierry, jouant avec la lumière des couleurs et des ombres revient à l'essence primordiale du monde : la dualité terre/ciel, eau/feu, miroir incertain et mouvant du rêve du monde.

Gratuit

Réservation indispensable au 02 96 79 26 40 ou par mail à l'adresse lpem@leffarmor.fr

Port du masque obligatoire et pass sanitaire requis.

URBANISME



Permis de construire

NICOLAIZEAU Jean-Guy TREHEN Sarah	Lot. « chapelle St Guignan »	Construction de 2 locations saisonnières et d'un préau
FOUCHERAND Alain	3 lot. Champ des jardins	Transformation garage existant en chambre
GAEC Pen er Run	Pen er Run	Couverture de la fumière
JEGO Emeric	1 lot. « chapelle St Guignan »	Construction maison individuelle
SCI Kerlaino	ZA coat an doc'h	Construction de 4 bâtiments artisanaux
LE VERRE Jean-Baptiste	Kerjoly	Extension d'un garage en miellerie et atelier de stockage

Déclaration préalable de travaux

MARAK Frantz	La villeneuve	Pose d'une clôture et d'un portillon
NAIGLIN Stéphane	27 Kergroas	Construction d'un mur en agglos
LE MENE Jean-Pierre	18 Saint-Guignan	Pose clôture
LE BASTARD Kévin	8 Saint-Guignan	Réhabilitation d'une maison d'habitation et modification aspect extérieur
CRABOUILLET Servan Pierre	20 Kerouriou	Construction d'une véranda



ETAT CIVIL



Naissances

GICQUEL Victoire	Pors Moign	19/05/2021
GRESSUS Darryl	8 Ty Guen	08/06/2021

Décès

PICHON Roger	Le val d'or	11/05/2021
WLOKA Danuta	Le val d'or	28/05/2021
BOISYVON Andrée	Le val d'or	06/08/2021
RUELLAN Simone	Le val d'or	15/08/2021
DEPAGNE François	Le val d'or	30/08/2021